



11 juin 2013

Violences conjugales et homicides Et autres homicides en lien avec des relations dites « amoureuses » UNE FEMME TUÉE TOUS LES 2 JOURS

Le rapport de la Délégation Aux Victimes¹ montre qu'en 2012, 148 femmes et 26 hommes sont décédés, victimes de violences conjugales, de leurs compagnons, compagnes, ou ex-compagnons ou compagnes.

A ces 174 personnes s'ajoutent 23 homicides commis dans le cadre de relations régulières ou passagères ou non « officielles » et 14 homicides par des anciens ou nouveaux compagnons suite à des « rivalités sentimentales ».

Ce sont donc 211 personnes dont au moins 166 femmes qui ont été tuées en 2012, soit une femme tous les 2 jours.

9 enfants ont également été victimes, en 2012, de violences mortelles exercées par leur père lors du meurtre de leur mère et 10 autres personnes (9 membres de la famille proche, un auteur tué par le père d'une femme victime) s'ajoutent à ces chiffres noirs.

Les violences conjugales, qui touchent principalement les femmes, sont responsables d'une part importante des homicides commis en France et méritent des mesures à la hauteur des conséquences dramatiques qu'elles induisent.

Pour protéger les femmes victimes et leurs enfants, une analyse très fine, réalisée par du personnel formé et expérimenté est nécessaire, ce dont disposent les associations spécialisées du réseau Solidarité Femmes qui écoutent, accompagnent et hébergent des femmes victimes de violences depuis plus de 30 ans. Accompagner une femme victime de violences, compte tenu du danger, y compris après la séparation, ne s'improvise pas. En 2012, 192 femmes ont fait l'objet d'une demande de Mise En Sécurité au sein du réseau Solidarité Femmes. Elles étaient accompagnées de 318 enfants. Or des associations comme Femmes de Papiers à Saint-Gaudens et SOS Femmes à Nice risquent de fermer faute de moyens suffisants.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes est un réseau regroupant depuis vingt ans, les associations féministes engagées dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes, notamment celles qui s'exercent au sein du couple et de la famille.

Solidarité Femmes a développé une expertise en matière d'écoute nationale destinée aux femmes victimes. En effet en 1992 est créée la première plate-forme d'écoute téléphonique pour les victimes de violence conjugales. En 2007, cette plate-forme devient le 3919 – violences conjugales info.



**CONTACT PRESSE : Solidarité Femmes : 01 40 33 80 90 / Françoise BRIÉ : 06 64 43 10 13
Courriel : fnsf.doc@wanadoo.fr**

L'amélioration du repérage par l'ensemble des professionnel-le-s (de santé par exemple), le traitement des plaintes et des suites judiciaires par des référents expérimentés, au sein des services de police et des parquets et enfin un partenariat autour de chaque situation de violences sont essentiels pour prévenir ces homicides.

Un nouveau projet de loi est en cours, l'expérimentation du téléphone d'urgence devrait s'étendre sur tout le territoire. Mais la crise économique fragilise les femmes victimes de violences en situation de précarité, les tensions financières sont vécues au quotidien par les associations qui les reçoivent. Des moyens supplémentaires doivent être engagés, à la fois très en amont pour l'écoute apportée par le 3919 mais aussi pour les structures associatives qui ont capitalisé l'expertise nécessaire et pour les services dédiés et les actions de prévention. Sans ces efforts supplémentaires, tout ce qui a été entrepris depuis des années sur le plan législatif et institutionnel pour faire reculer les violences conjugales, risque d'être mis à mal.

1. Ministère de l'Intérieur.



www.solidaritefemmes.org